

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 98 (1972)  
**Heft:** 4

## Vereinsnachrichten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Renseignements et inscriptions : Société suisse de mécanique des sols et de travaux de fondations. Case postale CH-8022 Zurich.

### Symposium international de la construction de cavités souterraines

Lucerne, 11-14 septembre 1972

Le programme du symposium, ayant pour thème *Les problèmes de pression des roches dans les cavités souterraines*, comprend des visites de chantiers de construction de tunnels dans les Alpes et le Jura, ainsi que des excursions de deux à trois jours qui permettront la visite d'autres ouvrages importants en Suisse. Renseignements et inscriptions : voir ci-dessus.

### Centre d'études architecturales

Après une interruption assez longue due à l'organisation du Séminaire international à Bucarest par le CEA, le Centre reprend ses activités à Romont.

Le programme de la saison comprend entre autres les conférences suivantes :

- *Henri Raymond et Marion Segaud*, sociologues, professeurs à l'U.P.8 architecture, Paris : Anthropologie de l'espace — l'espace architectural — expériences concrètes (analyse sur des pavillons) (25 ou 26 février 1972).
- *David G. Emmerich*, architecte, ingénieur, professeur à l'ENSBA, Paris : Approche morphologique de l'architecture et topologie de l'espace.
- *Ionel Schein*, architecte, urbaniste, Paris.
- *Elmar Wertz*, professeur d'urbanisme : Participation de la population dans le processus de l'urbanisation et de l'aménagement du territoire.
- Cours sur l'informatique.

Cotisations pour 1972 : membres adhérents, Fr. 40.— ; étudiants, Fr. 20.—.

Les membres ont droit à une réduction de 50 % sur les journées d'études.

### Le contrôle de la contamination

Zurich, 18 au 20 octobre 1972

Le but de ce symposium international organisé par la Société suisse pour la prévention de la contamination est de réunir tous les ingénieurs, architectes, médecins et biologistes qui s'occupent de la technique de la prévention de la contamination. Les personnes intéressées sont invitées à présenter une conférence concernant les dernières expériences et leurs applications afin de donner une vue d'ensemble sur la situation actuelle de la science et la tendance de la recherche. Les langues officielles sont l'anglais, l'allemand et le français.

Les thèmes des conférences (durée 10 minutes), avec un résumé, peuvent être soumis *avant le 1<sup>er</sup> avril 1972*.

Les inscriptions sont à adresser à :

Symposium für Reinraumtechnik  
c/o Institut d'hygiène et de physiologie du travail  
Ecole polytechnique fédérale, Clausiusstrasse 25  
CH-8006 Zurich.

Des formules d'inscription ultérieure sont à votre disposition sur demande.

## Informations SIA

### Appel pour la constitution d'un groupe spécialisé ou d'une commission de l'économie hydraulique au sein de la SIA

Tout le monde s'accorde aujourd'hui à considérer l'eau que l'on trouve dans la nature comme un élément irremplaçable et l'on ressent sa nécessité d'autant plus vivement que son emploi, que rien ne venait entraver jusqu'ici, commence à se heurter à certaines limitations.

On s'est habitué depuis longtemps à voir des ouvrages hydrauliques de tous genres et de toutes grandeurs et l'étude d'installations polyvalentes est devenue courante pour les ingénieurs chargés d'établir des projets. Cela ne change d'ailleurs rien au fait que les ressources disponibles en eau douce dans le monde sont limitées et que les divers usages que l'on entend faire de ces ressources se chevauchent et se gênent souvent les uns les autres, peuvent conduire à des pénuries dans certaines régions et faussent même le développement d'autres régions.

Il devient donc indispensable et il est de l'intérêt général, par un emploi ordonné des eaux existantes sur notre globe et dont la masse ne peut être augmentée, de même que par des mesures prises pour éviter les inondations, de faire la part de tous les besoins.

Pour atteindre ce but, il est nécessaire, à côté des facteurs liés à la technique de la construction et à l'hydrologie qui jusqu'ici étaient dominants, de s'occuper aussi de considérations économiques. C'est ainsi que l'on a été amené à établir une certaine planification et par conséquent des principes généraux de réglementation. Si l'on veut que ces derniers soient efficaces, il est aussi nécessaire de mettre l'accent sur l'aspect juridique de l'économie hydraulique.

Au niveau de l'Etat, certaines démarches ont déjà été engagées en vue de la préparation d'un nouvel article 24 bis de la Constitution fédérale concernant l'économie hydraulique et d'une loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

On groupe aujourd'hui dans le concept d'économie hydraulique dont il est question ici l'ensemble des interventions venant troubler le déroulement naturel du cycle que parcourt une masse d'eau du point où elle apparaît jusqu'à sa restitution à la mer, que ce soit pour tirer profit de l'eau elle-même ou de l'énergie qu'elle recèle, ou pour se protéger contre les risques de dommages provoqués par la mise en œuvre de cette énergie. On devrait veiller, dans ces interventions, à troubler le moins possible l'équilibre établi par la nature ou alors se contenter de le modifier pour obtenir de nouvelles conditions d'équilibre. On en est arrivé automatiquement à faire une distinction entre les mesures de protection (protection contre les inondations, régularisations de rivières, endiguements de torrents, drainage de terrains) et les mesures d'utilisation (alimentation de la population en eau potable, navigation, utilisation de la force motrice, irrigation). Beaucoup plus tard, il a fallu s'occuper aussi de l'élimination des eaux usées, de l'épuration des eaux, etc.

Durant des siècles, les utilisations de l'eau pour l'alimentation, pour l'irrigation et pour la production d'énergie électrique ont joué un rôle dominant, ainsi d'ailleurs que la protection de nos maisons, de nos champs et autres terrains. Actuellement et de plus en plus, l'utilisation de l'eau et la protection contre ses effets nuisibles sont devenues des notions sans lesquelles il nous paraît impossible de concevoir notre vie moderne.

Les hommes qui s'occupent aujourd'hui de tout ce que nous désignons en abrégé par l'expression d'économie hydraulique se trouvent en face d'une tâche qui n'est pas simple : couvrir les besoins en eau de bonne qualité qui ne cessent de s'accroître. Ils ne pourront venir à bout de cette tâche que s'ils sont en mesure d'estimer assez exactement les réserves d'eau existantes, de déterminer le mécanisme de la formation de ces réserves, de favoriser la formation de nouvelles réserves et si l'on réussit à exercer une certaine influence dirigiste sur la consommation de l'eau et sur son emploi. La résolution des problèmes complexes qui se posent exige une étroite collaboration entre les théoriciens et les praticiens de branches assez diverses. Et l'on est bien obligé de constater que cette collaboration est souvent gênée par les jargons que se sont forgés les spécialistes des différentes disciplines.

Pour les raisons esquissées ci-dessus, les signataires du présent appel ont jugé opportun de créer un cadre au sein duquel il serait possible aux intéressés appartenant à ces différentes disciplines de se réunir pour discuter les questions soulevées, procéder à des échanges d'idées et faire connaître leurs expériences respectives. Ils pensent que le meilleur moyen serait la formation, dans le cadre de la SIA, d'un groupe spécialisé ou d'une commission de l'économie hydraulique.

Ils prient donc tous ceux qui voient un intérêt à la formation d'un tel groupe ou d'une telle commission, de bien vouloir répondre *avant fin février 1972* au questionnaire ci-après.

THEMISTOCLES DRACOS, HERBERT GRUBINGER,  
FELIX RICHARD.

#### *Inscription*

Le(s) soussigné(s) aurait(aitent) intérêt à adhérer à un groupe spécialisé ou à une commission de l'économie hydraulique à créer au sein de la SIA et, le cas échéant, à collaborer à ses travaux.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Tél. : .....

Profession : .....

Spécialité : .....

Raison sociale (pour les membres collectifs) : .....

Adresse : ..... Tél. : .....

Secteur d'activité : .....

Remarques : .....

A envoyer au Secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich.

*Délai : avant fin février 1972.*

## **Communications SVIA**

#### **Groupe des architectes**

Nos membres architectes sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire du Groupe des architectes, qui se tiendra le *vendredi 25 février 1972* à Lausanne, à 17 h., au Restaurant de la Navigation, avenue de la Harpe 49.

#### *Ordre du jour*

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 février 1971.

2. Rapport d'activité.
3. Elections statutaires.
4. Information et discussion sur la formation continue des architectes.
5. Information et discussion sur les relations entre le Groupe spécialisé des architectes et le Groupe des architectes de la SVIA.
6. Divers.

#### **Groupe des ingénieurs**

Nos membres ingénieurs sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire du Groupe des ingénieurs, qui se tiendra le *vendredi 25 février 1972* à Lausanne, à 20 h. 15, Salle de conférences, avenue Jomini 8, rez gauche.

#### *Ordre du jour*

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 février 1971.
2. Rapport du président.
3. Elections au comité du groupe.
4. Programme d'activité 1972.
5. Divers.

## **Carnet des concours**

#### **Concours international : Aire de renouvellement urbain du centre de Santiago - Chili**

Ce concours international d'idées à un seul degré est organisé par la Corporación de Mejoramiento Urbano et le Gouvernement chilien.

*Objet : Aménagement d'une zone du centre de Santiago.*

*Participation : Ouvert à tous les architectes ou équipes dirigées par des architectes. Les intéressés doivent joindre à leur dossier une attestation de leur titre d'architecte et/ou leur inscription à une association d'architectes agréée par l'UIA. (Pour la Suisse FAS et SIA.)*

*Dossiers : Peuvent s'obtenir à la section suisse de l'UIA, c/o Secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich, tél. 01/36 15 70, contre versement de 20 dollars américains par chèque bancaire à l'adresse suivante :*

*Señor Vicepresidente Ejecutivo de la  
Corporación de Mejoramiento Urbano  
Dirección del concurso  
Alameda 874, 9º Piso  
Santiago — Chili.*

Cette somme sera remboursée aux concurrents qui auront présenté des solutions complètes dans les conditions et les délais fixés par le règlement.

*La vente des dossiers aura lieu jusqu'au mardi 29 février.*

*Remise des projets : Au plus tard le 7 juillet 1972. Les projets doivent parvenir à la direction du concours avant le 27 juillet 1972. (Envoi par avion, le timbre postal faisant foi.)*

*Prix et récompenses : 1<sup>er</sup> = 15 000 dollars,  
2<sup>e</sup> = 5 000 dollars,  
3<sup>e</sup> = 2 000 dollars.*

Cinq récompenses de 1000 dollars chacune.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

*Corporación de Mejoramiento Urbano  
Dirección del concurso  
Alameda 874, 9º Piso  
Santiago — Chili.*